

L'invité

Pierre Yves Delcourt

Président de la
Fédération suisse
des urbanistes
(section romande)



Dans nos villes, de vieilles fermes et d'anciennes villas tombent les unes après les autres sous la pelle des constructeurs. Ces destructions sont souvent présentées comme une fatalité, les autorités communales se retranchant derrière les experts du patrimoine. Selon l'analyse de ces derniers, elles considèrent bien souvent que ces bâtiments ne sont pas dignes de protection puisqu'ils n'ont pas une importance nationale, cantonale ou régionale. C'est ainsi que le patrimoine local est progressivement sacrifié.

Comment peut-on espérer que les habitants soutiennent les projets de densification si les communes laissent détruire sans états d'âme des éléments symboliques de leur identité? Le patrimoine n'est pas qu'une affaire de spécialistes. A l'échelle locale, les habitants ont une légitimité certaine pour accorder une valeur culturelle ou historique à tel ou tel bâtiment. Il est donc juste qu'ils s'indignent. Et il serait bon qu'on les écoute.

Nos autorités locales seraient-elles dans le fond complices des promoteurs immobiliers? La densification apporte de nouveaux revenus fiscaux, permet de réaliser sur le dos des promoteurs de nouveaux équipements et de nouvelles infrastructures.

Seraient-elles peu sensibles au patrimoine construit? Le Canton pourrait alors intervenir puisque le Plan directeur cantonal encourage la valorisation du patrimoine culturel. Las,

le Canton s'intéresse d'abord aux noyaux historiques et objets isolés majeurs. Il n'incite pas explicitement à la protection de constructions modestes. Les communes sont donc seules face à leurs responsabilités.

La vieille ferme de Maillefer à Lausanne a été rattrapée par l'urbanisation («24 heures» du 12 janvier). Est-ce une raison pour la démolir? La *tabula rasa* n'était pas la seule solution. Témoin d'une époque, elle aurait pu être conservée. Par une intervention sensible, en restaurant ses façades et en réaménageant les espaces intérieurs, elle aurait pu trouver un second souffle dans le cadre du nouveau plan de quartier. Les amoureux des vieilles pierres auraient été heureux de pouvoir y trouver un logement.

«Nous avons tous le devoir moral de préserver des témoins du passé»

Nous avons tous le devoir moral de préserver des témoins du passé afin de permettre aux générations futures de retracer l'histoire des lieux. En échange de nouveaux droits à bâtir, les autorités locales peuvent légitimement exiger des propriétaires fonciers de conserver des éléments de notre patrimoine: fermes traditionnelles, maisons de maître, vieux murets de pierre, anciens parcs, etc.

La densification urbaine est indispensable pour préserver le paysage rural. C'est pourquoi on doit accepter la démolition d'anciennes constructions. Pour autant, on ne doit pas renoncer à conserver des témoins du passé, aussi modestes soient-ils.